



Vos nageurs sauveteurs

Concept de sélection Cadres nationaux



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

1 Introduction

La Société Suisse de Sauvetage SSS s'inscrit comme un fervent défenseur du sport de sauvetage en Suisse et comme une fédération nationale reconnue par Swiss Olympic et l'International Lifesaving Federation (ILS).

Le présent concept pose les règles de la sélection des cadres nationaux de la SSS.

2 Cadres nationaux

Les cadres nationaux font partie de la structure de promotion du sport de sauvetage par la SSS. L'objectif est de pouvoir identifier les athlètes motivés et talentueux, et de leur proposer, en tant que cadre national, un soutien continu qui répond de la meilleure des manières à leurs besoins.

La SSS propose les catégories de cadres suivantes:

- Cadres nationaux Open
- Cadres nationaux Youth

Les compétitions avec l'équipe nationale concernent les athlètes qui font partie des cadres nationaux.

3 Principes

Le processus de sélection des cadres nationaux de la SSS doit:

- être transparent,
- se faire suivant des standards,
- être ouvert à tous les membres de la SSS, dans la mesure où ils remplissent les critères physiques et sportifs nécessaires,
- s'orienter suivant la définition de «talent» donnée par Swiss Olympic¹.

La sélection s'effectue sur la base du concept PISTE, **p**rognostischen**i**ntegrativens**s**ystematischen**T**rainer-**E**inschätzung.

¹ Manuel pour la détection et la sélection des talents, Swiss Olympic 2008



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

4 Commission de sélection

La décision finale de sélection est prise à l'issue d'un processus en deux étapes:

1. Les coaches nationaux actuels élaborent une proposition de sélection.
2. Les chargés de fonctions suivants reçoivent la proposition et posent des questions si nécessaire:
 - Responsable du sport de compétition SSS
 - Responsable de la formation SSS
 - Responsable de la relève SSS

Si certaines des fonctions décrites ci-dessus ne sont pas occupées au moment de la sélection, la commission se réduit en conséquence.

5 Critères de sélection

La sélection se fait selon les critères suivants:

- Performances en compétition
- Tests de performance spécifiques
- Évolution des performances
- Dispositions psychologiques / motivation
- Biographie de l'athlète
- État de développement biologique

Informations complémentaires se rapportant aux critères énoncés en annexe 10.1.

6 Déroulement de la sélection

La sélection s'effectue de manière centralisée à l'occasion des journées de sélection une fois par an. Le processus de sélection se fait suivant cinq étapes.

6.1 Inscription

Les personnes intéressées sont inscrites par l'un de leurs entraîneurs via l'outil en ligne LCAS.

6.2 Questionnaire écrit concernant la motivation ainsi que la biographie de l'athlète

Après une inscription réussie, les personnes intéressées ont accès à un questionnaire sur papier qui permet d'exprimer leur motivation. En contrepartie de cette auto-évaluation, l'entraîneur de la section doit remplir un questionnaire correspondant.

Les personnes intéressées doivent également remplir un questionnaire concernant leur biographie avant la journée de sélection.

6.3 Journée de sélection

La journée de sélection en automne permet de procéder aux tests de performance et aux entretiens individuels ainsi que, si nécessaire, à l'évaluation de la motivation et de la biographie de l'athlète.



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

6.4 Décision de sélection et communication

À l'issue du week-end de sélection, un classement sera effectué à partir de la liste de tous les participants intéressés. Sur cette base, la commission de sélection dispose de quatre semaines après les journées de sélection pour prendre sa décision. En général, les athlètes en première place de chaque cadre (Youth et Open) sont sélectionnés. Des variations par rapport au classement de sélection et une sélection ultérieure d'athlètes adéquats, même s'ils n'ont pas participé à la journée de sélection sont toutefois possibles, si des circonstances exceptionnelles le justifient. Il est cependant possible – quoique exceptionnel – que la sélection se fasse indépendamment du classement. Les résultats de la sélection ainsi que le classement seront communiqués aux athlètes par e-mail. Les résultats de la sélection ainsi qu'un extrait du classement seront publiés sur le site www.sss.ch.

7 Conditions générales pour les athlètes

Sont admissibles pour la sélection les athlètes qui remplissent toutes les conditions suivantes:

- Nationalité suisse
- Membre actif ou membre jeune d'une Section SSS
- Âge minimum/maximum
 - Cadres nationaux Youth: athlètes âgés de 14, 15, 16 ou 17 ans au 31 décembre de l'année de sélection.
 - Cadres nationaux Open: athlètes âgés d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de sélection.
- Module Plus Pool, module lac et reconnaissance BLS/AED en cours de validité (à rattraper d'ici le 31 mai de l'année suivante s'ils n'ont pas encore été obtenus). Si les brevets ne peuvent pas être présentés, cela peut conduire à une exclusion du cadre.
- Participation à au moins deux des compétitions suivantes au cours de l'année de sélection:
 - SM Pool en relais
 - Compétitions qui constituent le Swiss Lifesaving Trophy (compétition intervilles de Berne, Swiss Lifesaving Trophy Sempach, Victorinox Cup, Yvonand, International Lifesaving Competition Berne).
- Avoir complété au moins trois (Open) ou deux (Youth) unités d'entraînement régulières par semaine ayant pour thème principal le sport de sauvetage (en moyenne sur les 12 mois précédant la sélection) dans une section SSS.²
- Être prêt-e à participer aux compétitions de qualification pour les CE/CM, à supporter la charge financière de la participation aux compétitions et à y consacrer le temps nécessaire

² Si les entraînements dans une association de natation de sauvetage doivent être suivis à l'étranger ou dans un autre club sportif, cela doit également être mentionné lors de l'inscription.



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

8 Dispositions diverses

8.1 Contestation de décisions de la commission de sélection

En participant à la sélection, les athlètes acceptent que les décisions de la commission de sélection ne puissent pas être contestées du point de vue du contenu. Les réclamations procédurales peuvent être adressées à la commission de gestion de la SSS.

8.2 Dispense de la sélection des cadres pour la saison à venir

Les participant(e)s qui ont débuté avec l'équipe nationale suisse lors des compétitions internationales (CE/CM) pendant l'année de sélection et qui ont obtenu l'un des résultats mentionnés sont sélectionnés pour les cadres nationaux de la saison à venir.

Résultats requis lors des compétitions pour être exempté de la sélection des cadres pour la saison à venir:

- Classement dans le top 8 d'une discipline individuelle aux championnats d'Europe (équipes nationales)
- Classement dans le top 16 d'une discipline individuelle aux championnats du monde (équipes nationales)

Et ce, à condition qu'il n'y ait pas de changement important dans la biographie de l'athlète (état de santé, changement de situation scolaire/professionnelle, etc.)

Une exemption de la sélection des cadres peut être envisagée pour permettre notamment un soutien de plusieurs années (école/formation) et une périodicité du planning de la saison.

9 Approbation

Le présent concept de sélection a été approuvé par la direction de la SSS le 31.08.2023. Des demandes éventuelles d'ajustement/de modification peuvent être remises par écrit chaque année avant le 31 mars au responsable du sport de compétition SSS.

Date	Version	Modification	Responsable
15/09/2016	V1.0	Approbation de V1.0 par la direction	Direction
05/10/2016	V1.1	10.1.7 Distribution des points révisée en cas de développement biologique, de sorte que le score maximal soit attribué aux plus jeunes participants.	ra
09/06/2017	V1.2	Ajustement de la commission de sélection, processus en deux étapes	mo
21/07/2017	V1.3	10.1.1 Performance en compétition: définition des compétitions reconnues par la SSS	mo
21/07/2017	V1.3	10.2 Redéfinition des dispositions transitoires	mo
09/08/2018	V1.4	Le point 10.1.3 est effacé	mo
09/08/2018	V1.4	10.1.7 Ajustements	mo
01/10/2019	V1.5	Ajustements désignations de week-end de sélection pour journée de sélection, Swiss Lifesaving Trophy pour Swiss Pool Lifesaving Trophy 10.1.1 Clarification, présentation précise des compétitions avec les classements reconnus.	ra
31/08/2020	V1.6	Ajustements en raison de la pandémie de Covid-19 Suppression des cadres nationaux de moins de 21 ans	mbr
20/08/2021	V1.7	Suppression des tests d'aptitudes physiques -> sélection sur une journée Intégration du sprint	dre



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

		Intégration du questionnaire actuel (LEMOVIS) Ajustement de la terminologie Open et Youth Nouvelle inscription via LCAS	
31.08.2022	V1.8	Reprise des résultats des compétitions (état avant COVID-19) Adaptation de la terminologie Adaptation de l'exemption de la sélection des cadres Adaptation des tests de performance spécifiques -> puisque les résultats des compétitions sont intégrés	dre
31.08.2023.	V1.9	Adaptation des divergences et cas exceptionnels Adaptation de l'âge durant l'année de sélection: 14-17 ans pour la catégorie Youth; à partir de 18 ans pour la catégorie Open Adaptation des conditions Adaptation de la performance en compétition	ep



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

10 Annexe

10.1 Critères de sélection

10.1.1 Performance en compétition

Pour l'évaluation de la performance, les trois meilleurs résultats (classements/temps) obtenus dans les catégories Open Water et Pool sont pris en compte, à savoir les résultats obtenus aux compétitions en distance originale (nationales et internationales), conformément au règlement de l'ILS. Les résultats doivent être envoyés individuellement avec l'inscription à la sélection, à l'aide du formulaire correspondant. Le délai pour les performances en compétition se limite à la période entre deux sélections.

En piscine, les résultats sont répartis en deux classements: un pour les compétitions en bassin de 25 mètres et l'autre pour les compétitions en bassin de 50 mètres.

Nous recommandons les compétitions suivantes en Suisse:

- Compétition intervalles de Berne
- Victorinox Cup
- Yvonand
- ILCB à Worb

Disciplines et points ³	1	2	3	4	5	6	7	8
50 m Manikin Carry, 100 m Manikin Tow with Fins, Surf Race, Board Race, Beach Flags	8	7	6	5	4	3	2	1
Toutes les autres disciplines individuelles	4	3	2	1	1	1	1	1

10.1.2 Tests de performance spécifiques

50 mètres crawl

Raison: le crawl fait partie de la plupart des disciplines en sport de sauvetage. Le parcours sur 50 mètres révèle la capacité de sprint en crawl.

Déroulé du test: le/la candidat(e) part du bloc de départ lorsque le signal est donné et nage 50 mètres en crawl. Le temps est arrêté lorsque le/la candidat(e) touche la paroi du bassin après 50 mètres.

25 mètres nage avec mannequin

Raison: la nage avec mannequin fait partie des disciplines individuelles et de relais en piscine. Le mannequin doit en principe être remorqué sur une distance de 25 mètres.

³ Les différents quotients des disciplines se basent sur une classification du sport pour les fonds de Swiss Olympic.



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

Déroulé du test:le/la candidat(e) commence dans l'eau en tenant le mannequin avec une main et effectue un départ conforme au règlement de l'ILS. Le temps est arrêté lorsque le/la candidat(e) touche la paroi du bassin ou un objet dans l'eau (ceinture ou obstacle) après 25 mètres.

50 mètres nage avec palmes

Raison:la nage avec palmes fait partie des disciplines individuelles et de relais en piscine. La nage pure avec palmes est en principe demandée sur une distance de 50 mètres.

Déroulé du test:le/la candidat(e) part du bloc de départ lorsque le signal est donné et nage 50 mètres en nage libre avec des palmes. Le temps est arrêté lorsque le/la candidat(e) touche la paroi du bassin après 50 mètres.

50 mètres remorquage d'un mannequin avec palmes et ceinture de sauvetage (analogue au deuxième 50 mètres de la discipline ManikinTowwith Fins)

Raison:le remorquage d'un mannequin ou d'un membre de l'équipe avec des palmes et une ceinture de sauvetage fait partie des disciplines individuelles et de relais en piscine et en eaux libres.

Déroulé du test:le/la candidat(e) commence dans l'eau et se tient avec au moins une main au bloc de départ. La ceinture de sauvetage est attachée à un mannequin à moitié plein (bord supérieur de la zone blanche) et maintenue par un accompagnateur. Le mannequin est couché sur le dos pendant toute la durée de l'essai et pointe la tête dans le sens du parcours de natation. Au signal de départ, l'accompagnateur lâche la ceinture et le/la candidat(e) commence à nager. Le temps est arrêté dès que le/la candidat(e) touche le mur du bassin après 50 mètres.

Pour chaque test de performance, un classement est établi en fonction du temps réalisé (en s) ou du classement obtenu. De la 1ère à la 16e place, les points sont répartis comme suit:

Classement	Points
1	20
2	18
3	16
4	14
5	13
6	12
7	11
8	10

Classement	Points
9	8
10	7
11	6
12	5
13	4
14	3
15	2
16	1

10.1.3 Évolution des performances

Pour mesurer l'évolution des performances, les performances ciblées précédentes sont comparées à celles de la sélection actuelle pour toutes les classes d'âge.

Les points sont répartis comme suit:

- 3 points pour une amélioration du total des points
- 0 point si aucun résultat de l'année précédente n'est disponible ou si le nombre total de points obtenu est identique



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

- -2 points pour une dégradation du total des points

Lors du passage de la catégorie Youth à la catégorie Open, un forfait de trois points est attribué pour récompenser l'évolution des performances et ainsi faciliter cette année de transition.

10.1.4 Motivation à la performance

C'est le questionnaire officiel de Swiss Olympic qui est utilisé.



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

10.1.5 Biographie de l'athlète

Les informations concernant la biographie de l'athlète sont collectées grâce à un questionnaire spécifique à la SSS.

Les informations sont collectées et évaluées selon les aspects suivants:

- Âge entraînement
- Volume entraînement
- Historique des blessures
- CV sportif
- Environnement parental, scolaire, de formation

Les informations contenues dans la biographie de l'athlète ne donnent pas lieu à une quelconque attribution de points, mais pèsent dans la décision de sélection.

10.1.6 Âge relatif

Au même âge (chronologique), les enfants/jeunes peuvent présenter un stade de développement différent (= âge biologique), particulièrement à la puberté. De nombreuses caractéristiques de performance physiques (et psychiques), telles que la taille, le poids, la force, la vitesse et l'endurance dépendent de l'âge biologique.

La SSS renonce à définir l'âge biologique, mais tient compte de l'âge relatif. La diversité des disciplines en sport de sauvetage permet un rééquilibrage partiel.

En revanche, l'âge relatif pour la sélection est pris en compte comme suit:

Youth	Open	Trimestre de naissance	Points
Âge	Âge		
14	18	Q1	13
		Q2	14
		Q3	15
		Q4	16
15	19	Q1	9
		Q2	10
		Q3	11
		Q4	12
16	20	Q1	5
		Q2	6
		Q3	7
		Q4	8
17	21	Q1	1
		Q2	2
		Q3	3
		Q4	4



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

10.1.7 Calcul de la somme totale des points

Un classement général est établi pour chaque critère de sélection, dans lequel un maximum de 20 points peut être atteint. Les points obtenus pour les critères de sélection individuels ont un quotient différent pour le calcul du total des points de la sélection. Ce quotient diffère en fonction de la catégorie d'âge. Avec des quotients différents, les différents stades de développement (catégories Youth et Open) sont pris en compte.

Critère de sélection		Youth	Open
		Quotient en %	
Performance en compétition		35	40
Tests de performance spécifiques		30	30
Évolution des performances		15	15
Motivation à la performance		10	10
État de développement biologique	Âge relatif	10	5
Total		100	100